

# Utilisez *Primary and Hospital Care* comme plateforme de publication

Bruno Schmucki<sup>a</sup>, Jacques Donzé<sup>b</sup>, Nadja Pecinska<sup>c</sup>

<sup>a</sup> Responsable du Service de l'administration et de la communication de la SSMIG; <sup>b</sup> Membre de la rédaction; Universitätsklinik für Allgemeine Innere Medizin, Inselspital Bern, Harvard Medical School, Boston, MA; <sup>c</sup> Managing editor Primary and Hospital Care

Les personnes désirant obtenir le titre de spécialiste en médecine interne générale doivent avoir effectué une publication scientifique. Celle-ci doit respecter certaines prescriptions formelles et avoir été soumise à un processus d'évaluation par les pairs (*peer review*).

Dans le programme actuel de formation postgraduée de «Spécialiste en médecine interne générale», il est défini, en tant que disposition supplémentaire pour l'obtention du titre, que (art. 2.4.2):

«Le candidat est auteur ou co-auteur d'une publication scientifique dans une revue scientifique (avec *peer-review*) sous forme imprimée et/ou en édition plein texte en ligne ou d'un travail dont la publication a été acceptée. Une thèse de doctorat équivaut à une publication. Les travaux originaux, y compris les méta-analyses, les aperçus et les compte rendus sur des cas détaillés et minutieusement référencés (*case reports*) sont acceptés. Le texte, sans les références, doit comporter au moins 1000 mots. Hormis pour la thèse, le thème de la publication doit relever du domaine de la médecine (biomédecine incluse).»

## Que signifie «*peer review*»?

Dans le cadre d'un programme de formation postgraduée, l'exigence relative à une publication dans un «*peer reviewed journal*» ou à des travaux publiés ayant été soumis à un «*peer review*» est pratiquement identique. Dans une notice explicative, l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) décrit le terme comme suit:

«Le terme «Peer Review» désigne l'évaluation d'un travail scientifique – soumis pour publication – par des pairs, c'est-à-dire des experts de la discipline sur laquelle porte l'article. (...) La publication du travail dépend en grande partie de l'avis de ces pairs externes, parfois aussi appelés «Referees» (arbitres) ou «Reviewers» (experts); la plupart du temps, le travail est publié quelle que soit leur décision, cependant, il le sera peut-être dans une revue ayant une visibilité moindre. Instrument essentiel pour garantir la qualité des publications scientifiques, le principe du «Peer Review» (ou comité de lecture) est utilisé par toutes les revues scientifiques renommées.

La procédure est la suivante: l'auteur (ou les auteurs) envoie un manuscrit (généralement par voie électronique) à la revue dans laquelle il souhaite publier son travail. L'éditeur, le rédacteur ou le comité de rédaction évalue le manuscrit en première instance. Si l'article est jugé inapproprié, il est immédiatement re-

jeté. S'il est jugé potentiellement publiable, il est généralement envoyé à deux «pairs» chargés de rendre à l'éditeur une évaluation approfondie sur les qualités et lacunes du travail. Le comité de rédaction prend ensuite connaissance des évaluations et décide de publier ou non l'article. Si les évaluations sont contradictoires, le comité fait en général appel à un troisième avis, décisif. Les évaluations sont communiquées aux auteurs; en revanche, dans la plupart des cas, les noms des pairs ne sont pas divulgués.

Les revues peuvent être classées en deux catégories: celles qui utilisent ce procédé d'évaluation et celles qui ne l'utilisent pas. Les auteurs peuvent s'informer sur la question via le site internet des différentes revues, à la rubrique «Caractéristiques générales de la revue» ou «Instructions for authors.»

## Où des articles peuvent-ils être publiés et être *peer reviewed*?

Toutes les revues de premier plan internationales et suisses recourent au *peer reviewing*. Dans la revue *Primary and Hospital Care* également, une partie des articles sont soumis à ce processus. Ces textes sont marqués d'un point rouge avec la mention «*peer reviewed article*». Les textes généralement soumis à un processus de *peer reviewing* sont ceux de la rubrique «Apprendre», qui comprend également les «Case reports», et de la rubrique «Enseigner et rechercher».

## Comment soumettre des articles au PHC?

Sur le site [www.primary-hospital-care.ch](http://www.primary-hospital-care.ch), dans la rubrique «Publier», il est décrit en détails quels critères les manuscrits doivent remplir pour pouvoir être publiés dans la revue. Les textes peuvent en outre être soumis facilement sur la plateforme en ligne, sur laquelle sont également fournis des détails concernant le processus de *peer review*. La rédaction se réjouit de tout article intéressant.

Correspondance:  
Primary and Hospital Care  
Farnsburgerstrasse 8  
CH-4132 Muttenz  
Tel. +41 (0)61 467 85 55  
office[at]primary-  
hospital-care.ch